

## Année scolaire 2018/2019

### INSCRIPTIONS SCOLAIRES du 26 mars au 27 avril 2018

## INSCRIPTIONS DANS L'UNE DES 11 ÉCOLES MATERNELLES OU ELEMENTAIRES VICHYSOISES

### Qui ?

L'inscription est obligatoire - pour l'entrée en maternelle ou en CP  
- pour les enfants inscrits dans une école vichyssoise et qui changent d'école

☛ *Les enfants inscrits dans une école vichyssoise qui passent dans une classe supérieure (autre qu'en CP) n'ont pas à refaire leur inscription scolaire*

### Quand ?

Du **lundi 26 mars au vendredi 27 avril** 2018 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

☛ *Pour limiter les temps d'attente, il est recommandé de prendre rendez-vous auprès de l'Espace Ecoles de la Mairie au 04 70 30 17 25.*

### Pièces obligatoires :

- le **livret de famille** (ou extrait d'acte de naissance de l'enfant)
- le **carnet de santé** de l'enfant
- un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois (pour toute domiciliation sur Vichy) ou le cas échéant, un justificatif de travail attestant d'une activité professionnelle sur la commune de Vichy
- le **jugement**, en cas de divorce ou de séparation

### Où s'inscrire ?

À l'Espace Ecoles – Mairie de Vichy (au rez-de-chaussée)

☛ Pour faciliter vos démarches, **une préinscription en ligne** est possible sur <http://familles.ville-vichy.fr>, elle est ouverte du **19 mars au 27 avril**. Pour cela, vous devez vous connecter à votre compte personnel avec vos identifiants ou créer un compte famille. Afin de valider définitivement cette préinscription, vous devez obligatoirement venir la **confirmer en mairie** avec les pièces nécessaires.

## INSCRIPTIONS A LA RESTAURATION SCOLAIRE ET AUX ACCUEILS PERISCOLAIRES

Les familles qui désirent que leur(s) enfant(s) prenne(nt) leurs repas du midi au restaurant de l'école ou fréquente(nt) les accueils du matin et/ ou du soir se verront remettre un formulaire d'inscription lors de leur inscription à l'école.

☛ *Pour les familles dont les enfants sont déjà inscrits et qui souhaitent leur réinscription pour la prochaine rentrée, un formulaire leur sera transmis par l'intermédiaire de l'école au mois de juin.*

+ d'infos : **Espace Ecoles** Rez-de-chaussée de la Mairie - Place de l'Hôtel de Ville - Tél : 04 70 30 17 25  
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h - <http://familles.ville-vichy.fr>



Marie-Bénédicte REYNARD  
Chef de cabinet - Relations presse  
+33 (0)4 70 30 55 12 • +33 (0)6 18 45 15 40  
[mb.reynard@ville-vichy.fr](mailto:mb.reynard@ville-vichy.fr)